

## LAUDATIO

**Julia Miéville, Maria Santos et Ulysse Richard**  
CIFOM -ESTER

### **Intervenants mobiles pour le soulagement des douleurs articulaires par le biais de l'aromathérapie.**

Derrière le titre de ce travail se cache un vaste problème auquel nos sociétés occidentales ont du mal à donner une réponse satisfaisante. Ce problème porte un nom : la surmédication, singulièrement celles des personnes âgées dans un contexte d'allongement de l'espérance de vie.

En Suisse, le groupe d'âge des seniors est ainsi fortement impacté par une politique de la santé qui ne fait pas assez de cas de la surconsommation médicamenteuse des personnes concernées. Pourtant il est de notoriété publique que plus on avance en âge, plus on risque de contracter des maladies, dont des maladies chroniques. *Et souvent, pour une maladie, il y a un médicament ! D'où l'accumulation que l'on note. Sept seniors sur dix reçoivent des médicaments inadaptés dans notre pays, ce qui en fait un mauvais élève à l'échelle européenne.*

*Le lieu de vie des personnes âgées n'est pas sans influence. D'après les résultats de l'étude européenne OPERAM, les patients à domicile courent un risque moindre de surmédication que les patients en institution, que ce soit en EMS ou en milieu hospitalier.*

Par ailleurs, un octogénaire sur trois qui sort de l'hôpital doit y retourner dans l'année en raison d'effets secondaires médicamenteux. Et 5% d'entre eux en décèdent.

Deux tiers des seniors souffrent de plusieurs maladies chroniques en Suisse. La moitié d'entre eux prennent quotidiennement cinq médicaments ou plus. A partir de cette quantité, on parle alors de "polymédication".

Ce sombre tableau a sans doute inspiré nos trois lauréats qui ont cherché à proposer une alternative au recours systématique aux médicaments palliatifs dans le cadre restreint de quelques maladies rhumatoïdes. Ils ont au préalable situé leur approche de la problématique de ces quelques maladies dans un cadre théorique suffisamment solide pour qu'ils puissent ensuite passer à l'opérationnel. Au départ, ils pensaient choisir la phytothérapie, médecine issue des plantes ou de leurs extraits, pour le traitement des douleurs articulaires. Au terme d'un entretien avec un pharmacien chaud-fonnier, ils ont porté leur dévolu sur l'aromathérapie par le truchement des huiles essentielles car cette médecine non conventionnelle semble plus efficace pour le soulagement de la douleur.

Après avoir situé et différencié clairement l'aromathérapie au sein des médecines naturelles, ils en ont fait l'histoire, en ont dégagé ses points forts, listé les indications thérapeutiques et souligné l'intérêt auprès du grand public qu'elle suscite. Ensuite, leur objectif consistant à soulager les douleurs articulaires il a fallu au préalable écarter toute ambiguïté au sujet de ce que signifie plus largement la douleur en rappelant d'abord qu'elle est indispensable à notre survie, ensuite la façon dont elle se manifeste et finalement les critères retenus pour son évaluation. Puis ils ont mis le focus sur les douleurs articulaires dont souffrent les personnes âgées et en ont retenu trois, l'ostéoporose, l'arthrose et la polyarthrite rhumatoïde, au soulagement desquelles l'aromathérapie offrirait une solution supportable pour le patient. Ils se

sont inspirés des bonnes pratiques adoptées par le Home des Trois-Portes à Neuchâtel pour d'une part identifier les familles biochimiques anti-inflammatoires contenues dans les huiles essentielles et d'autre part proposer une recette d'huile essentielle destinée au traitement des douleurs lombaires avec sa posologie, sa voie d'administration, sa composition et son dosage.

De la théorie à la concrétisation, il y a un pas qu'il a fallu franchir. Ce ne fut pas l'étape la plus aisée dans la réalisation de ce travail. En effet, la volonté de nos trois lauréats était de créer une petite entreprise de 6 personnes – une brigade mobile en quelque sorte - réunies sous la raison sociale Mobi'Plantes. Or qui dit création d'entreprise, dit confection d'un business plan étayé. Pour réaliser un tel document, il est nécessaire de disposer de solides connaissances juridiques, économiques, financières et de gestion. Si tout ce qui a trait au choix de la raison sociale de l'entreprise, de son logo, de la description de son fonctionnement, de sa charte, de son organigramme opérationnel, de l'intermédiation avec ses clients, de sa zone de chalandise, du listage des huiles essentielles anti-inflammatoires qu'elle utilise et du plan de ses locaux révèle une belle maîtrise du sujet, il n'en va pas de même de la partie financement et coûts. Certes, le travail, sous cet angle, traduit une vraie intention de bien faire tant en ce qui concerne les dépenses d'investissements de départ que le budget des dépenses mensuelles de fonctionnement dont les montants sont correctement évalués. En revanche, l'identification des sources de financement nécessaires pour la création de l'entreprise ainsi que le marketing des prestations offertes restent trop lacunaires pour que le lecteur puisse suivre les rédacteurs du rapport sur la voie qu'ils tracent. Il en va de même pour le compte annuel d'exploitation qui laisse apparaître une perte correspondant au 2/3 des recettes annuelles ce qui condamne d'emblée le projet. Une réflexion approfondie de l'amélioration des recettes, par exemple la question du subventionnement étatique, et une compression réaliste des charges aurait dû être menée. Cela n'a malheureusement pas été fait si bien que ça réduit sensiblement la pertinence du projet. Les auteurs en sont conscients, et c'est là tout à leur honneur, puisqu'ils envisagent des solutions de repli telles que la collaboration avec Nomad qui permettrait l'intégration des charges de Mobi'Plantes dans cette institution publique de maintien à domicile.

Les lacunes du plan financier ainsi que quelques coquilles formelles qui subsistent dans le document final expliquent les raisons pour lesquelles ce travail ne reçoit que le deuxième prix ex-æquo de l'Institut neuchâtelois.